

Date de dépôt : 17 janvier 2103

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Guy Mettan : Peut-on favoriser les économies d'énergie souhaitées par la commune de Meyrin ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 décembre 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le développement du futur quartier des Vergers à Meyrin envisage, à l'horizon 2015-2016, la construction de 32 bâtiments comprenant la mise à disposition de 1250 logements permettant de conforter de manière sensible les besoins de logements attendus depuis longtemps sur le canton de Genève.

Les autorités communales se sont largement déterminées pour que la réalisation de ce quartier soit accompagnée de conditions permettant le développement des énergies renouvelables qui sont en parfaite cohérence avec le souhait de la Confédération et du canton préconisant le développement des énergies renouvelables.

Dès lors, les autorités meyrinoises ont souhaité aller un peu plus loin dans ces démarches en préconisant la construction d'un quartier exemplaire en donnant comme prérogatives aux investisseurs la promotion d'un quartier type « Minergie A » qui a pour but de proposer pour ce nouveau quartier, un quartier qui sera quasi autonome en matière énergétique.

Cette démarche est saluée par bon nombre de personnes mais elle se heurte à certaines réticences et à la rigidité du service de l'OLO concernant les plans financiers, et à la léthargie des SIG qui peinent à apporter les informations financières nécessaires pour finaliser avec les promoteurs privés les plans financiers permettant d'aller de l'avant dans ce projet novateur.

Dès lors la question suivante se pose : Est-il possible de faire en sorte que l'OLO et les SIG répondent aux demandes de la commune et mettent

ainsi fin aux freins qui bloquent l'évolution énergétique cantonale et la construction de logements adaptés aux besoins de notre époque ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les SIG, en tant que prestataire de services énergétiques actif sur le marché ouvert à la concurrence de la fourniture de chaleur, ont proposé dès novembre 2008 à la commune de Meyrin et aux promoteurs privés impliqués de développer un concept énergétique exemplaire pour le quartier des Vergers.

Afin de retenir des solutions concrètes innovantes et performantes, les SIG ont mis sur pied à l'automne 2012 un concours d'avant-projet du concept énergétique auprès des principaux bureaux d'ingénieurs du canton. Le projet retenu par le jury, constitué notamment de représentants de la commune de Meyrin et de l'office cantonal de l'énergie, privilégie le recours aux énergies renouvelables.

Les SIG auront finalisé en mars 2013 l'évaluation précise du coût de la chaleur pour les preneurs de ce nouveau quartier, ce qui permettra de définir le financement des opérations et les incidences sur les loyers. Cela permettra également d'examiner les moyens de financement des installations photovoltaïques en tenant compte des possibilités existantes, notamment des programmes fédéraux en la matière.

Par ailleurs, l'office du logement (OLO) prend en compte les coûts liés aux exigences de haute performance énergétique découlant de la loi sur l'énergie, les plafonds de loyers admissibles ayant été modifiés en conséquence, en partant d'un principe d'une neutralité du coût global pour le locataire, les charges liées à l'énergie devant diminuer.

La préoccupation de l'OLO, partagée par la commune de Meyrin, est de s'assurer que la qualité du quartier, en matière environnementale et énergétique notamment, ne conduise pas à exclure, en raison de loyers et charges trop élevées, une large partie de la population d'accéder à ce quartier exemplaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER